



grand angle

La gestion des déchets : une dynamique de territoire / p.6-7

édito Rencontre avec Jacques Gautier, président du Syctom / p.2

actualité Un budget d'avenir / p.3 **innovation** Le Syctom met le cap sur le gaz vert / p.5



Jacques Gautier
Président du Sycotm, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Rencontre avec Jacques Gautier, président du Sycotm

Les déchets ménagers ont été à plusieurs reprises au cœur de l'actualité en 2019. Quel bilan en faites-vous ?

Je crois que l'année 2019 a marqué une étape dans la prise de conscience des enjeux liés à la gestion des ordures ménagères. Les effets croisés du réchauffement climatique et de la pollution des océans par le plastique nous obligent à adopter de nouveaux comportements de consommation, de préservation des ressources et de traitement des déchets.

Au niveau national, si l'augmentation de la TGAP, qui implique une fiscalité punitive à laquelle je suis opposé, a constitué un très mauvais signal, des pistes de progrès ont cependant émergé en 2019. Dans le cadre du projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, les collectivités devront désormais prouver qu'elles peuvent atteindre les objectifs européens de collecte des bouteilles en plastique, sans passer par la consigne pour recyclage. Le Parlement et le gouvernement ont reconnu ainsi leur expertise. Je pense qu'il convient également de continuer à ancrer le tri des déchets dans les habitudes des Français. Les chiffres montrent que le mouvement est enclenché, j'espère que la campagne de communication que nous venons de lancer va le renforcer.

L'année 2019 a été celle du Grand défi lancé par le Sycotm. Quels sont les enjeux que cette démarche a fait émerger pour les années à venir ?

Le Grand Défi, c'est d'abord et avant tout la mise en œuvre de partenariats, que nous avons initiés à l'échelle de la métropole, avec les membres du Sycotm, les communes,

les établissements publics, les associations professionnelles... Ce travail collectif, qui a débouché sur 35 actions, a surtout impulsé une dynamique qui nous permet d'avoir une vision d'ensemble des enjeux et de proposer des solutions coordonnées. L'État a d'ailleurs bien compris l'importance des collectivités locales dans la mise en place de nouvelles stratégies. C'est pourquoi le préfet de Région nous a demandé d'animer une réflexion globale sur la collecte, le traitement, la prévention, la sensibilisation et l'économie circulaire, au niveau de la métropole, en lien avec la Région et la DRIEE (ndlr : direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie). Je me félicite que l'expertise du Sycotm soit ainsi reconnue au plus haut niveau.

Dans quel état d'esprit vous trouvez-vous quelques mois avant de céder votre place à la présidence du Sycotm ?

Ayant choisi de ne pas me représenter aux élections municipales, je dois renoncer à mon mandat au Sycotm. C'est une responsabilité que je vais sincèrement regretter car la thématique des déchets est au cœur de tous les enjeux environnementaux, qu'il s'agisse de production d'énergies renouvelables, de limitation des pollutions ou encore de consommation responsable. Bien que sortie de l'ornière où elle est longtemps restée, la question des déchets exige encore toute notre attention et notre vigilance et mériterait de faire, par exemple, l'objet d'un Forum mondial, comme celui consacré à l'eau.

À quelques semaines de la fin de mon mandat, je tiens à souhaiter un franc succès à la future présidence du Sycotm, qui dispose d'une équipe et d'un outil exceptionnels, destinés à jouer un rôle décisif dans la protection des ressources naturelles de notre planète.

Cérémonie des vœux



À quelques semaines de la fin de son mandat, Jacques Gautier, Président du Sycotm, accompagné des élus, a présenté ses vœux aux partenaires du Sycotm, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, lors d'une cérémonie organisée le 30 janvier dernier au Sénat.

Participation du Sycotm à la COP25

Le 3 décembre, lors de la COP25 à Madrid, Pierre Hirtzberger, directeur général des services techniques du Sycotm, a présenté le projet Cométhé. Porté par le SIAAP et le Sycotm, ce partenariat d'innovation porte sur le cotraitement des boues des eaux usées et de la fraction organique des ordures ménagères résiduelles. Également présenté dans le livret des solutions développées pour accélérer la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, ce projet illustre le lien pouvant exister entre les problématiques d'assainissement et de traitement des déchets.



L'expertise du Sycotm s'exporte

Le Sycotm a rejoint le Conseil pour la coopération internationale constitué pour intervenir auprès de REO, un organisme public fédéral russe chargé d'appliquer la réforme de la gestion des déchets, votée en janvier 2019 en Russie. En décembre 2019, une délégation russe s'est d'ailleurs déplacée pour visiter les centres de tri à Saint-Ouen et Paris XVII.

Agenda

Réunion du Comité syndical

Jeu 28 mai Lieu et horaire à déterminer
Réunion d'installation du nouveau comité pour élire le président et les vice-présidents du Sycotm.

Semaine européenne du développement durable

Du 30 mai au 5 juin

Salon des Maires d'Île-de-France

Les 3 et 4 juin, Parc des expositions Villepinte Paris Nord

FINANCES

Un budget d'avenir

Le budget 2020, voté par le Comité syndical le 6 janvier 2020, démontre la capacité du Sycotm à gérer avec responsabilité le présent et à se projeter dans l'avenir.

La volonté du Sycotm de poursuivre sa politique volontariste en termes de performance du tri se traduit, en 2020, par la modernisation du centre de tri de Nanterre. C'est aussi le développement des actions de prévention-sensibilisation pour accompagner les collectivités et répondre ainsi à l'extension des consignes de tri mise en place sur tout le territoire depuis début 2020. Dès 2019, on constate une augmentation significative des tonnages des collectes sélectives.

Les engagements du Sycotm se concrétisent aussi par un haut niveau d'investissement (329 M€ en 2020) afin de poursuivre le déploiement du plan pluriannuel d'investissement structuré autour de grands projets : construction du centre à Ivry/Paris XIII, modernisation et intégration urbaine du centre à Saint-Ouen-sur-Seine, adaptation des centres aux consignes de tri et partenariats avec le SIAAP pour la co-méthanisation et le SIGEIF pour la méthanisation des biodéchets.

LE BUDGET 2020

Budget prévisionnel global :
757 M€

Budget d'investissement :
329 M€

Volume des emprunts :
265 M€

UNE ÉVOLUTION DES TONNAGES ENCOURAGEANTE

La collecte des ordures ménagères en baisse :

- 0,45 %



Stabilité des tarifications sur les ordures ménagères :

5,60€/hab. et 94€/tonne

La collecte sélective en hausse :

+ 4,6 %



Coût à la tonne dégressif selon la performance de tri :

de **0€ à 30€/tonne**

La collecte des déchets alimentaires en hausse :

+ 48,97 %



Coût réduit du traitement des déchets alimentaires :

5€/tonne

Une stratégie d'endettement responsable

Le Sycotm a fait le choix de diversifier les sources de financement de ses emprunts, en sollicitant des institutions qui soutiennent des projets à forte valeur environnementale. C'est ainsi qu'il a contracté, fin 2019, auprès de La Banque Postale, un « prêt vert » de 75 M€, qui contribuera au financement de la transformation du centre de valorisation énergétique à Ivry/Paris XIII. Le syndicat a également signé, pour 2020-2022, une convention de partenariat avec la Banque des territoires, à hauteur de 200 M€, avec pour objectif de promouvoir des projets autour de la « ville durable » et de l'innovation, notamment pour développer les capacités de production des ENr (énergies renouvelables). Il a aussi contracté une enveloppe pluriannuelle auprès de la Banque européenne d'investissement pour un montant de 230 M€ sur la période 2019-2023.

Enfin, le Sycotm expérimentera en 2020 le recours à des financements de type obligataire afin de bénéficier des meilleures opportunités de marché au regard du maintien de la note A+ attribuée par l'agence Standards & Poor's, tout en allant au-devant des investisseurs de la « finance verte ».

DÉCHETS ALIMENTAIRES

Des initiatives locales audacieuses

En 2024, la mise en place de dispositif de tri à la source des déchets alimentaires sera obligatoire. Pour relever ce défi, le Syctom a multiplié les soutiens en direction des collectivités adhérentes et des acteurs de son territoire. En complément, le Syctom a souhaité favoriser l'émergence d'initiatives locales pour le traitement des déchets alimentaires issus des ménages, restaurations collectives et marchés alimentaires.

Après un appel à projets lancé en 2018 auprès de structures de micro-gestion des déchets, 4 candidatures (sur 16 dossiers étudiés) bénéficient d'un soutien financier : DM Compost à Valenton, Bee and Co à Vitry-sur-Seine, Travail et Vie à Paris 19^e et Les Alchimistes à Stains. Les lauréats se sont démarqués par le caractère innovant des modes d'acheminement des déchets (apport volontaire ou porte-à-porte via vélo-tripporteur, remorque tractée par un cheval, véhicule électrique) et des types de traitement (compostage sur palette ou électromécanique, micro-méthanisation avec production électrique). Tous ont également en commun de favoriser le lien social et l'insertion professionnelle d'un public éloigné de l'emploi. Chaque projet est en cours de déploiement sur le territoire, avec un objectif global de 950 tonnes de déchets alimentaires collectés par an. Un effort qui s'inscrit dans la dynamique impulsée par le Syctom. Ce dernier a d'ailleurs enregistré en 2019 une progression de près de 50 % de la collecte de biodéchets.



L'innovation a notamment porté sur les modes de collecte des déchets par transport doux.

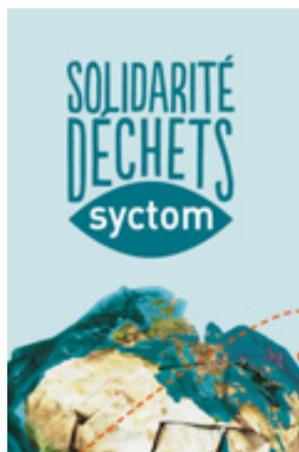
En savoir + :
www.mesdechetsalimentaires.fr

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Pour des actions plus efficaces

En mars 2019, le Syctom a lancé son premier appel à projets « solidarité déchets ». Il souhaitait ainsi structurer la sélection des projets auxquels il apporte son soutien, dans le cadre de son programme de solidarité internationale initié depuis 2015. Fin 2019, sept projets ont été retenus avec une subvention comprise pour chacun entre 40 000 et 140 000 €. Désormais, le Syctom souhaite évaluer l'efficacité de l'ensemble de son programme et a confié cette analyse à l'association Prospective et Coopération. Le Syctom vise l'amélioration de ses modalités de fonctionnement comme de ses pratiques, le renforcement de ses compétences dans le domaine et la mise en œuvre d'une redevabilité accrue. Objectif : disposer de recommandations applicables dès 2020.

Retrouvez les projets sur
www.syctom-paris.fr / rubrique Solidarité internationale



LOI ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Des avancées satisfaisantes

Le Parlement a adopté, par un ultime vote du Sénat le 30 janvier, le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Le Syctom salue ses avancées, en lien avec les recommandations qu'il a eu l'occasion d'apporter lors de l'élaboration de la Feuille de route pour une économie circulaire.

Certaines des mesures phares de la loi correspondent aux attentes du Syctom. C'est le cas du renforcement de l'information des consommateurs, qui favorise l'achat responsable. Parmi les actions envisagées, un indice de réparabilité contribuera à un choix d'achat plus éclairé quant à la capacité à réparer le produit concerné. Le consommateur sera également mieux informé des consignes de tri avec l'apposition d'une nouvelle signalétique, le logo « Triman », sur tous les produits. Concernant les mesures anti-gaspillage, le texte prévoit notamment une mention précisant que le produit reste consommable malgré la date de durabilité minimale. La création d'un label national anti-gaspillage alimentaire viendra par ailleurs encourager les entreprises ou restaurants ayant des pratiques vertueuses.

Le Syctom salue enfin les nouveaux objectifs fixés en matière de prévention et recyclage : la réduction de 50% d'ici 2030 des bouteilles en plastique à usage unique pour boissons mises sur le marché ; et un taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique de 77% en 2025 (90% en 2029).

Quant à la consigne des bouteilles en plastique, le syndicat salue les avancées obtenues lors du débat parlementaire, reconnaissant les efforts des collectivités et leur capacité à atteindre les objectifs européens de recyclage notamment grâce à l'extension des consignes de tri.



La loi consacre plusieurs mesures à la réparabilité des produits.

BIOMÉTHANISATION

Le Syctom met le cap sur le gaz vert

Une convention de partenariat vient d'être signée avec GRDF pour développer la production de gaz renouvelable en Île-de-France, notamment via la valorisation de biodéchets.

Au vu de la forte progression de la collecte de déchets alimentaires, le Syctom souhaite se donner les moyens de valoriser pleinement ce gisement de matière organique. La méthanisation (voir encadré) pourrait ainsi être une voie d'avenir, contribuant à l'objectif de 7 térawatt-heure (TWh) de gaz renouvelable produits en 2030 fixé par la stratégie Energie-Climat de la Région Île-de-France⁽¹⁾.

C'est pourquoi le Syctom a signé avec GRDF, le 29 novembre, une convention de partenariat pour développer la production de biométhane. « Forts d'un premier partenariat signé dès 2017, nous avons souhaité aller plus loin avec le Syctom sur le sujet du développement du gaz vert sur le territoire francilien et valoriser ses différents usages, en signant une convention pluriannuelle. Ce partenariat durable permettra de concrétiser notre ambition commune de valoriser les déchets et de les transformer en ressource énergétique pérenne et locale, dans une logique d'économie circulaire en faveur de la

transition énergétique », a déclaré Bertrand de Singly, directeur clients territoires Île-de-France de GRDF.

UN PREMIER PROJET À GENNEVILLIERS

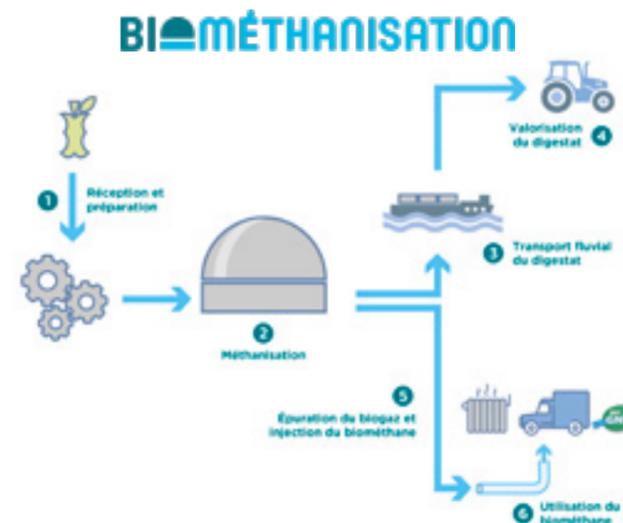
À plus court terme, il s'agit également d'évaluer la pertinence de coupler l'injection de biométhane au développement de la mobilité propre au BioGaz Naturel Véhicule (BioGNV) pour les flottes de véhicules de transport et les barges fluviales. Un premier chantier innovant est déjà sur les rails, sur le port de Gennevilliers, pour créer une unité de méthanisation à l'horizon 2024. Conduit avec le Sigeif⁽²⁾, ce projet permettrait de valoriser jusqu'à 50 000 tonnes de biodéchets par an et de produire du biogaz. Les premières études de faisabilité sont en cours et le Comité syndical a acté, le 6 janvier, le recours à la concession comme mode de gestion de la future installation.

En savoir + :
biomethanisation.syctom-sigeif.fr

⁽¹⁾ 7 % du gaz utilisé en 2030 devra être produit à partir de déchets, selon la Programmation pluriannuelle de l'énergie publiée en janvier 2019.
⁽²⁾ Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France.

Le biométhane, un gaz 100 % renouvelable

La méthanisation consiste à transformer une large variété de biodéchets (déchetts alimentaires, résidus agricoles, fumier et lisier...) en une matière fertilisante (digestat) et en biogaz. Une fois épuré, le biogaz devient du biométhane, aux applications identiques au gaz naturel (cuisson, chauffage, eau chaude sanitaire, carburant) mais à l'impact environnemental neutre.



MÉCÉNAT SCIENTIFIQUE

Autisme et métaux lourds : la recherche avance

Le 27 novembre à Lyon, des experts ont fait le point sur l'avancement d'une étude scientifique soutenue par le Syctom, qui explore les liens possibles entre autisme et métaux lourds.

Face à l'augmentation très importante et en partie inexplicquée des cas d'autisme depuis quelques décennies, France Autisme a lancé, l'an dernier, une étude sur les causes favorisant l'apparition de troubles autistiques, et notamment l'impact éventuel des métaux lourds. Ces travaux, associant des scientifiques de l'École normale supérieure de Lyon et soutenus par la Fondation de France, sont financés par le Syctom à hauteur de 110 000 €.

UNE MÉTA-ANALYSE INÉDITE

Lors d'une journée technique, le 27 novembre à Lyon, les partenaires et scientifiques ont fait

le point sur la première phase d'étude. Après une analyse des données issues d'un recensement bibliographique inédit, il apparaît que certains résultats affichent des contradictions ou sont obtenus par des méthodes peu fiables. L'état actuel des connaissances ne suffit donc pas à établir un lien concluant entre autisme et métaux lourds.

AUSCULTER LES DENTS DE LAIT

Les études sur les analyses de sang, d'urine ou de cheveux n'étant pas suffisamment solides, les recherches scientifiques se poursuivront avec la création d'un groupe pluridis-

ciplinaire « Autisme et métaux lourds », unique en France et associant des laboratoires spécialisés dans les éléments en traces métalliques (ETM). Il lance une nouvelle stratégie d'analyse sur des dents de lait. En effet, la dent de lait se formant par couche successive de la 9^e semaine de vie fœtale aux 2 ans de l'enfant, il serait possible d'identifier un contact éventuel avec un élément perturbateur et des contaminations singulières chez des enfants autistes. Les prochains mois seront consacrés à l'élaboration du protocole de recherche.

GESTION DES DÉCHETS

Les territoires au cœur de la dynamique

La 3^e Conférence nationale sur les déchets ménagers, le 27 novembre à la Maison de la Chimie, a montré que la gestion de ces derniers se trouve au carrefour de nombreux défis. Levier global pour la transition écologique, elle est aussi un enjeu de terrain. Car la chaîne du déchet est avant tout locale, de la production au traitement, du tri à la valorisation. Les territoires y jouent donc un rôle déterminant et y trouvent de réelles opportunités d'innovation sociale et économique.

En matière de gestion des déchets, la clé du succès est la coordination. Prévention, collecte, traitement : à l'échelle des régions, ces différentes étapes-clés doivent être harmonisées pour assurer l'efficacité de la chaîne globale. En Île-de-France, l'État et la Région ont ainsi confié au Syctom l'élaboration d'un schéma opérationnel. L'objectif est de coordonner la gestion des déchets de l'amont à l'aval sur son territoire. Se saisissant du sujet, le Syctom l'a inscrit au sein de son Grand défi (action 2.1 du plan). Un Grand défi dont l'objet est justement de réunir tous les acteurs du territoire et de faire émerger une dynamique commune à travers un plan d'actions. Le syndicat a donc réalisé, au second semestre 2019, un diagnostic territorial partagé. Ateliers de travail, entretiens, questionnaires, ont permis de recueillir toutes les données auprès des collectivités adhérentes. Un préalable indispensable pour identifier les leviers de coordination. Prochaine étape : la définition du programme d'actions du Schéma de coordination des territoires.

LES TERRITOIRES À LA MANŒUVRE

Les collectivités territoriales qui assurent la collecte des déchets ménagers sont en première ligne pour relever les défis puisqu'elles doivent élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Sur ce volet, elles peuvent bénéficier de l'appui du Syctom, à travers une approche technique et méthodologique. Par le biais de son plan d'accompagnement des collectivités 2015/2020, le syndicat leur apporte aussi des soutiens au déploiement de solutions concrètes pour la réduction des déchets, la gestion des biodéchets ou encore le tri des emballages et papiers. Chacune à leur manière, elles s'intègrent dans la vie locale et contribuent à diffuser une nouvelle culture au plus près des citoyens : celle du déchet ressource et - mieux encore ! - celle du déchet évitable.

QUAND LE DÉCHET DYNAMISE LE LIEN SOCIAL ET L'ÉCONOMIE

Parmi les initiatives les plus dynamiques, les ressourceries occupent une place de choix. Elles permettent non seulement

la prolongation de la durée de vie des objets et l'incitation au changement de comportement, mais également le lien social et l'insertion professionnelle des personnes en situation de précarité. Ces structures de l'économie sociale et solidaire tissent de nombreux partenariats avec le tissu local tout en proposant des services de proximité pour les habitants. La Rockette-Montgallet (Paris 12^e), inaugurée en décembre, est la dernière-née des ressourceries et rejoint les 96 lieux de réemploi que compte le territoire du Syctom. En complément, des pratiques numériques émergent, comme la plateforme « Marne et Bois troc » qui met en relation les habitants pour échanger, donner ou vendre les objets dont ils n'ont plus l'usage. Avec de tels dispositifs, réduction des déchets et lien social sont gagnants.

FACE AUX DÉFIS DES BIODÉCHETS, DE MULTIPLES INITIATIVES

Autre thématique porteuse de dynamiques locales : la gestion des biodéchets. Le déploiement de sites de compostage collec-

Faciliter la planification locale

Pour renforcer son rôle de soutien auprès des collectivités adhérentes, le Syctom a développé un accompagnement spécifique pour les aider dans l'élaboration et l'animation de leur programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Le syndicat participe ainsi au développement d'une politique ambitieuse de réduction des déchets sur son territoire et permet aux collectivités d'agir pour accélérer la transition écologique. Cet accompagnement, qui s'adresse en premier lieu aux établissements publics territoriaux, prend la forme d'un coaching sur-mesure en deux phases complémentaires : la conduite d'un projet de PLPDMA et l'approfondissement d'une thématique de la prévention. Avec cette approche personnalisée, la formalisation du PLPDMA se fait au plus près du contexte local.

Contact : prevention@syctom-paris.fr

tif repose ainsi sur la participation des habitants. Ils sont des lieux de rencontres entre voisins d'un immeuble ou d'un quartier, et permettent de développer des projets communs, tel que le jardinage partagé. Ces sites participent pleinement à la diminution du volume des ordures ménagères : à Montreuil, le pavillon composteur récemment installé, peut ainsi traiter jusqu'à 15 tonnes par an de biodéchets déposés par 200 foyers.

Toujours avec cet objectif de réduction des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire est au cœur de nombreux projets engagés par les territoires. Ces projets se déroulent notamment en milieu scolaire, avec des sessions de sensibilisation menées avec l'appui des éco-animateurs du Syctom. Ces animations accompagnent souvent l'installation de tables de tri pour les déchets alimentaires dans les cantines, soutenues par le Syctom et permettant de diminuer le gaspillage de 10 % en moyenne. À Saint-Denis, les actions mises en place dans plus de la moitié des restaurants scolaires ont permis de réduire d'un tiers le gaspillage alimentaire.

ACCOMPAGNER LES BONNES VOLONTÉS

Les territoires agissent également pour la réduction des déchets en mobilisant les ménages dans leur vie quotidienne. Dans ce domaine, les opérations « Défi Famille Zéro Déchet » ont rencontré leur public. Le principe : aider des familles volontaires à réduire leurs déchets à travers des visites organisées sur les installations du Syctom ainsi que des ateliers pratiques et des événements animés par des éco-animateurs. À Vincennes, Charenton-le-Pont, Montrouge ou Puteaux, les participants des dernières éditions ont ainsi réduit de 30 à 50 % leur production de déchets en l'espace d'une petite année. Mieux, ils deviennent de véritables ambassadeurs des bonnes pratiques

Pour une fiscalité incitative et non punitive

La loi de finances pour 2020 a défini un nouveau barème pour la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) sur les déchets.

Dorénavant, selon cette réforme, un taux de 15€/tonne incinérée sera appliqué en 2022 à tous sans distinction. Une collectivité ayant investi dans l'économie circulaire et une gestion durable des déchets sera donc autant pénalisée qu'une entreprise ne remplissant aucune obligation environnementale.

C'est le cas du Syctom, qui bénéficiait jusqu'alors d'une TGAP réduite à 3€/tonne incinérée en raison de son approche vertueuse pour l'environnement. Avec la réforme, un taux de 15€/tonne lui sera imposé sans reconnaissance des efforts entrepris pour renforcer le tri, le recyclage et la valorisation des déchets.

C'est pourquoi le Syctom a vigoureusement contesté cette réforme et dénonce son caractère punitif.

3 questions à

Nicolas Soret

Président de la commission déchets de l'AMF



Comment les territoires, à travers leur rôle dans la gestion des déchets, peuvent-ils susciter une dynamique locale ?

Nicolas Soret Le secteur des déchets s'apprête à vivre une profonde mutation, qui nécessite la mise en œuvre d'une économie circulaire. Pour les territoires, qui sont en première ligne, cela peut être synonyme d'opportunités. L'émergence de l'économie verte et de l'économie sociale et solidaire fait apparaître de nouvelles dynamiques, au sein desquelles les collectivités locales peuvent initier des démarches territoriales et fortement partenariales. Dans ce cadre, la gestion et la valorisation des déchets deviennent des opportunités. En ayant une connaissance fine des informations techniques, juridiques et organisationnelles liées à ces domaines d'application, les collectivités peuvent créer les conditions favorables à l'installation de nouveaux porteurs de projets tels des laboratoires de fabrication (Fab Lab), des recycleries, des matériathèques, des unités de compostage, des repairs café, etc. garantissant une dynamique locale fortement inspirante et non délocalisable.

Estimez-vous que l'implication des collectivités dans ce domaine a évolué ?

N. S. Aujourd'hui, les collectivités tendent à être de plus en plus mobilisées et organisées sur l'amont, c'est-à-dire « le moins jeter » plutôt que « le mieux jeter » et n'agissent plus comme simples gestionnaires de traitement. Nombreuses sont celles qui s'engagent dans des programmes de réduction des déchets volontaristes comme les TZDZG, qui ont déjà permis d'obtenir de très bons résultats. Pourtant, la quantité de déchets globale produite par habitant ne diminue pas, le report se faisant notamment en déchèterie. Ainsi, la prochaine grande mutation de la prévention et de la gestion des déchets consistera à passer d'une approche linéaire à une véritable stratégie d'économie circulaire territoriale.

Quelles sont les pistes pour favoriser la collaboration entre acteurs locaux ?

N. S. L'économie circulaire, qui balaie l'ensemble de la chaîne de valeur et du cycle de vie des produits, implique une approche transversale et multipartenariale. Seules, les collectivités ne peuvent modifier l'ensemble de processus linéaires profondément ancrés. Une telle démarche nécessite une dynamique territoriale forte, impliquant un maximum de parties prenantes. Pourtant, nombreuses sont encore les démarches mono-spécifiques et les institutions fonctionnant en silos. Plus de transversalité entre services et décloisonnement des compétences seront incontournables pour relever ce défi. Et, dès maintenant, les dynamiques d'économie circulaire doivent s'articuler avec d'autres politiques publiques locales : PCAET, SCOT, PLU, SRADDET, schémas de gestions des eaux.



Sensibilisation au gaspillage alimentaire, compostage, réparation, réemploi... autant d'actions qui dynamisent un territoire et permettent d'agir sur la chaîne du déchet.

“Être ou ne pas être dans le bac de tri...”

... ce n'est plus la question.

**Aujourd'hui,
TOUS les emballages*
& papiers se trient.**

Même les boîtes à œufs (pour faire les Hamlets).

*Les emballages en verre sont à déposer
dans les bacs ou conteneurs spécifiques.

Aujourd'hui,
le tri se simplifie !

Depuis le 1^{er} janvier 2020, sur le territoire du Sycotm, tous les emballages et papiers se trient. Davantage de déchets sont ainsi recyclés et transformés en nouveaux objets.

Pour sensibiliser le public au tri, devenu plus facile, le Sycotm a mené une large campagne de presse. Pour une plus large diffusion auprès des habitants, il met à disposition des collectivités un kit de communication comprenant un texte de présentation et divers visuels.

Plus d'informations sur www.sycotm-paris.fr,
rubrique Actualités
ou par mail :
communication@sycotm-paris.fr



Retrouvez toutes les informations
du Sycotm sur le site
www.sycotm-paris.fr



sycotm

l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

sycotmag est une publication du Sycotm, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
35 bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - www.sycotm-paris.fr

Directeur de la publication : Jacques Gautier • Rédacteurs en chef : Martial Lorenzo
• Directrice de la communication : Véronique Menseau • Coordination : Solène Patron
• Crédits photos : © Sycotm / Jean-François Humbert, Mathieu Génon, Bertrand Guigou, Didier Raux © Travail et Vie © photoalto © Océane Barberousse © Anthony Prosper © Shutterstock
• Conception, réalisation : stratéact' Rédaction : Isabelle Friedmann, Cécile Couturier, Camille Lamouche
• Document imprimé par Mérico Delta Print, sur papier 100% Recyclé - ISSN 1769-8782

